

L'AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) Madame, Monsieur :

responsable de l'enfant (nom-prénom) :

né(e) le :

autorise la Direction de la culture de la ville d'Antony,
à faire donner tous les soins d'urgence à mon enfant,
y compris l'anesthésie et l'intervention chirurgicale,
ainsi qu'à le faire transporter à la clinique ou à l'hôpital
le plus proche du lieu de l'accident.

☐ OUI ☐ NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul du pavillon Bourdeau

☐ OUI ☐ NON

Lu et approuvé, Antony, le / /

Signature :

À RENVoyer

à la direction de la culture
Hôtel de ville, BP 60086, 92161 Antony cedex
01 40 96 72 82 / culture@ville-antony.fr



ARTS PLASTIQUES

LES ATELIERS BOURDEAU

2024-2025

LA DÉMARCHÉ

Les ateliers Bourdeau proposent
des cours d'**arts plastiques**
pour les enfants de 5 à 17 ans en lien avec
la programmation de la Maison des arts
et de plusieurs événements culturels
de la ville d'Antony.

L'objectif des ateliers est d'initier le public
à une démarche artistique à travers sa
propre **créativité**. Pour cela, différentes
techniques sont abordées : dessin, peinture,
modelage, gravure, photographie.

La visite des expositions permet de
développer le sens de l'**observation**,
le **sens critique** et la **réflexion** face
aux œuvres. Les professeurs sont également
à l'écoute des envies des participants. Tout
au long des expositions, d'autres actions
de sensibilisation à l'art ont lieu à la Maison
des arts avec des conférences, des visites
guidées, des concerts.



LES HORAIRES

5-7 ANS **MERCREDI**
10H30 - 11H45
13H30 - 14H45
15H30 - 16H45

VENDREDI
16H45 - 18H

8-12 ANS **MERCREDI**
10h30 - 12h
13h30 - 15h
15h30 - 17h

JEUDI
16h30 - 18h
18h15 - 19h45

13-17 ANS **MERCREDI**
17h30 - 19h

VENDREDI
18h30 - 20h

LES TARIFS

Inscription pour une
année par personne
sauf vacances scolaires :
180 €

À partir du 2^e enfant
d'une même famille :
125 €

LA PRATIQUE

Début des cours
mercredi 11 septembre 2024

Lieu des cours
Pavillon Bourdeau | 20, rue Velpeau

Quatre absences répétées, non justifiées,
entraîneront l'annulation immédiate de
l'inscription. La place vacante sera proposée
aux inscrits de la liste d'attente.

Pour tout renseignement
Direction de la culture de la ville d'Antony
01 40 96 72 82 | culture@ville-antony.fr



EXPO 2024

DU 26 JUIN
AU 3 JUILLET
PAVILLON BOURDEAU

Chaque année les ateliers Bourdeau s'exposent à travers les travaux réalisés par les enfants.

VERNISSAGE MERCREDI 26 JUIN À 18H
OUVERTURE DU PAVILLON BOURDEAU
JEUDI 27 JUIN 16H30 - 19H45
VENDREDI 28 JUIN 16H45 - 20H
SAMEDI 29 JUIN 14H - 18H
DIMANCHE 30 JUIN 10H - 12H / 14H - 18H
LUNDI 01 JUILLET 16H30 - 20H
MARDI 02 JUILLET 16H30 - 20H

ENEZ
ÉCOUVRI

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les ateliers Bourdeau dépendent de la Direction de la culture de la Ville d'Antony. Les activités se déroulent au pavillon Bourdeau, 20 rue Velpeau.

INSCRIPTIONS

Participer aux activités n'est possible que si le dossier d'inscription est complet. Pièces à fournir pour valider l'inscription ou la réinscription : le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale dûment remplis, et la photocopie de la carte d'identité de l'enfant. Les bulletins peuvent nous être retournés à partir du 26 juin. Les réinscriptions seront traitées en priorité, puis les inscriptions, par ordre d'arrivée. Le chèque libellé à l'ordre de « Mairie d'Antony-Régie service culturel » devra être déposé en mairie à l'issu du cours d'essai et avant le 23 septembre. L'utilisateur ne peut changer son horaire ou son jour de cours sans l'accord préalable d'un responsable.

ABSENCES

Afin de ne pas bloquer une place inutilement, quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription. La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente. Le cours étant nominatif, seule la personne inscrite peut se présenter aux cours.

TARIFS

Les tarifs des ateliers Bourdeau sont fixés par le Conseil municipal et sont forfaitaires pour l'année 2024/2025. Les tarifs tiennent compte notamment des vacances scolaires, des jours fériés et des fermetures pour problèmes techniques ou intempéries des équipements. Nous assurons ainsi un minimum de 27 séances annuelles. Les chèques seront encaissés à la reprise officielle des cours. Autres modes de paiement valables : espèces et coupons Pass Hauts-de-Seine (nous prévenir au préalable).

REMBOURSEMENT

Les activités ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt définitif de l'activité pour raison médicale, pour un déménagement ou perte d'emploi et sur présentation de justificatifs (certificat médical, attestation de l'employeur ou nouveau bail). Aucun remboursement partiel ne pourra être envisagé (arrêt momentané de l'activité).

Nous pouvons être amenés à annuler une activité notamment si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, nous procédons à un remboursement des sommes perçues, libérant ainsi les ateliers Bourdeau de tout engagement.

OUVERTURE DES ATELIERS

du mercredi 11 septembre 2024 au vendredi 20 juin 2025
sauf jours fériés et vacances scolaires :
Toussaint du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024
Noël du mardi 24 décembre 2023 au lundi 6 janvier 2025
Hiver du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Printemps du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Ascension du jeudi 29 mai au dimanche 1^{er} juin mai 2025

ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent être obligatoirement pris en charge par leurs parents (ou un adulte responsable) en fin de cours.

DROIT A L'IMAGE

L'inscription aux Ateliers Bourdeau implique un consentement tacite sur toute prise de vue de groupes d'enfants sur le lieu d'activité ou lors des événements organisés par les Ateliers ainsi que leur publication sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet) édités par la ville d'Antony. Sur simple demande écrite auprès des ateliers Bourdeau, les représentants légaux peuvent demander à ce que l'image de son (ses) enfant(s) ne soit pas utilisée.

MESURES SANITAIRES

Les cours des ateliers Bourdeau seront organisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur dans l'année. Les parents devront également être attentifs à l'état de santé de leur enfant et garder à la maison un enfant qui a de la fièvre.

AUTRE

Dans le souci d'une pédagogie attentive et respectueuse du rythme de chaque enfant, les ateliers ne pourront accueillir que 8 enfants maximum par séance. Pour les nouveaux inscrits, le premier cours est proposé à titre d'essai. À l'issue de cette séance, toute interruption doit être signalée immédiatement. Le matériel de travail est fourni par la Ville d'Antony. Il est conseillé aux participants d'apporter une blouse ou une vieille chemise à chaque séance (la blouse ne restera pas au pavillon Bourdeau). L'équipe des ateliers Bourdeau décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1
FORMULAIRE
PAR
PERSONNE

Peut être envoyé qu'à partir
du 26 juin 2024
(réponses traitées par ordre d'arrivée)

N'oubliez pas de remplir le verso

Nom de l'enfant :
Prénom :
Sexe : Date de naissance : / / Classe :
Nom du responsable légal :
Adresse :
Tél. dom. : Tél. pro. :
Tél. mob. :
E-mail :

○ RÉINSCRIPTION ○ INSCRIPTION

HORAIRE SOUHAITÉ

(vous pouvez indiquer choix n°1 et choix n°2)

5-7 ANS

- ☐ Mercredi 10h30 ☐ Mercredi 13h30
☐ Mercredi 15h30 ☐ Vendredi 16h45

8-12 ANS

- ☐ Mercredi 10h30 ☐ Mercredi 13h30
☐ Mercredi 15h30 ☐ Jeudi 16h30 ☐ Jeudi 18h15

13-17 ANS

- ☐ Mercredi 17h30 ☐ Vendredi 18h30

Antony, le / /

J'accepte les conditions générales d'inscription :

Signature :

